COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes (*en raison des mesures sanitaires dues au Covid 19)*, sous la Présidence de Mme Christelle GRASSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 Décembre 2020

Présents : MM. BETHOULE S. CHARRON E. DAHERON J. FERCHAUD JC. GABET C. GRASSO C. GRELET C. GRELET M. MARCHAIS O. MOINARD P. SAMME E. STENGER C. TURGNE F. VALETTE M.

Absent : Excusé : M. PINAUD L. (1 pouvoir à C.GRASSO)

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, madame le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FERCHAUD

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

- Audit sur consommations énergétiques des bâtiments communaux
  Demande de subventions au Conseil Départemental et à l'Etat (DETR)

- Projets 2021 :
  - Transition énergétique (changement de la chaudière fioul)
  - Sécurisation : pose de vidéo protection et alarme

- Délibération pour insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin communal

- Point sur les éoliennes

- Informations diverses

Madame le Maire informe les conseillers que les 2 premiers points à l'ordre du jour sont reportés. En effet, les récentes informations reçues du Conseil Départemental concernant les aides au financement d'un audit sur consommations énergétiques des bâtiments communaux ne correspondent pas aux informations qui nous avaient été données (soit une prise en charge à 100%). Des renseignements complémentaires vont être demandés.

Concernant la transition énergétique, des devis ont été demandés.

Pour ce qui est de la sécurisation, madame le Maire rappelle aux conseillers l'urgence de protéger les locaux de la mairie et les ateliers municipaux. Elle rencontre un gendarme référent spécialisé dans la sureté nationale lundi 21 décembre. En effet, l'installation d'une alarme ou de vidéosurveillance est soumise à autorisation et à un protocole réglementé.

BULLETIN MUNICIPAL : MISE EN PLACE DE TARIFS POUR ENCARTS PUBLICITAIRES

Madame le Maire rappelle aux conseillers l'importance de la parution d'un bulletin municipal. Il informe la population et permet de créer du lien, malgré la mise en place des réseaux sociaux. En effet les administrés restent attachés au support papier.
Actuellement la commune fait paraître un bulletin annuel (16 pages) et souhaiterait pouvoir en éditer un par trimestre (4 pages).
Ces éditions ont un coût, la commune étant à la recherche de toute source de revenus, madame le Maire propose d'autoriser l'insertion de la publicité dans le bulletin, moyennant tarification à compter du 1er janvier 2021.

Le tarif proposé par parution serait de :

1/8 page	50 €
1/4 page	100 €
1/2 page	150 €
1 pag	200 €
4ème couv	300 €

Le paiement s'effectuera au Trésor Public, les recettes seront inscrites au budget communal, article 7088.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve les tarifs des encarts publicitaires proposés ci-dessus et autorise madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en place de cette tarification.

POINT SUR LES EOLIENNES

Madame le Maire informe les conseillers de la présence d'un représentant de Bayware (Ste Eolienne) au prochain conseil pour répondre aux questions concernant l'implantation et le fonctionnement des éoliennes.

A compter de janvier 2021 et pendant 2 mois, il a été demandé à plusieurs personnes habitant les Granges (proches du site implanté) de faire des relevés sur l'importance du bruit constaté par les éoliennes en place. Le prestataire s'est engagé à prendre en compte ces résultats et à trouver des solutions pour réduire les nuisances.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fuites au plafond dans la salle des fêtes

Une expertise a eu lieu dans la salle des fêtes suite à de nouvelles fuites au niveau du plafond. Il a été constaté que les réparations effectuées par l'entreprise SOLETBAT ont été mal exécutées, ces travaux ne sont pas garantis par le contrat dommages ouvrage, il a été convenu que l'entreprise SOLETBAT interviendrait en réparation.

Distribution des colis aux personnes âgées et aux enfants

Les contraintes dues à la COVID empêchent pour cette année l'organisation du repas des aînés et la fête de Noël des enfants. Une distribution de colis de noël pour les aînés et les enfants jusqu'à 10 ans est prévue par les conseillers samedi 19 décembre 2020.

Tests COVID

Des tests PVR seront réalisés à la salle des fêtes de LANDRAIS jeudi 17 décembre 2020 de 8h à 10h30 et des tests antigéniques le lundi 04 janvier 2021 après-midi. Ils seront réalisés par Mme Elodie DERAY, infirmière libérale et Mme Sylvie GUILLEMAIN d'ASALEE du pôle médical du Thou.

Décorations de Noël

Madame le Maire remercie les personnes qui ont participé aux décorations de Noël sur la place de la Mairie et dans différents endroits de la commune.

Des petits sapins ont été installés dans chaque lieu-dit. Il est proposé aux riverains de les décorer.

Il faut maintenant réfléchir aux décorations qui pourraient être proposées pour Pâques et pour marquer certains évènements de la commune au fil des saisons.

CDC Aunis Sud

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions ou aimeraient avoir des précisions sur certains points abordés en réunion de la CDC Aunis Sud.

Monsieur Jean-Charles FERCHAUD signale qu'il a entendu le weekend dernier une moto cross le long du canal de Charras, empruntant les passerelles et générant des nuisances sonores.

En cas d'accident sur une passerelle, la commune serait-elle responsable ?

Madame le Maire et Monsieur Eric SAMME précisent que la pratique du motocross est soumise à permis et qu'en cas d'accident, la responsabilité en incomberait au responsable de la moto.

Séance levée à 21h30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Les conseillers,

Le Maire,
Christelle GRASSO